

Compte rendu du « CTL » du 20 avril 2022 sur le volet « amélioration du cadre de vie » de la négociation indemnitaire 2021

Toulouse, le 22 octobre 2022

Vous trouverez sur notre site la déclaration liminaire lue en introduction de ce CTL, à l'adresse :

https://31.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/declaration_liminaire_ctl_du_20_avril_def.pdf

Nous y avons abordé notamment notre appréciation du processus qui a conduit à cette négociation locale. Ce « CTL » (qui n'en était pas réellement un puisque, pour une fois, la décision était entre les mains des OS) était consacré au troisième volet de l'accord signé en novembre par l'ensemble des OS représentatives de la DGFIP.



De nombreux groupes de travail ont jalonné le processus afin d'aboutir au vote.

De nombreux collègues ont participé, dans les services, et fait leur choix parmi les faibles possibilités issues des contraintes drastiques fixées par le protocole. Parmi les 700 propositions des collègues, **nous avons fait en sorte de retenir les actions collectives.**

Les OS ont également fait le choix de mettre en avant la demande de **passes culturelles** de 25 euros par agent, bien que l'administration centrale se soit dite opposée à cette dépense dans le cadre du protocole. Notre directeur régional (absent lors de cette instance) s'étant dit favorable à cette initiative lors d'un groupe de travail, nous avons demandé à ce qu'il signifie à la DG son appréciation sur cette mesure, afin de l'appuyer autant que faire se peut.

L'ensemble des dépenses ont donc été votées dans les budgets suivants :

- Bons culturels : 41 675 euros.
- Aménagement intérieur : 31 207,80 euros.
- Aménagement extérieur : 30 484,29 euros.
- Décoration affiches : 40 000 euros.
- Décoration plantes : 13 167 euros.
- Décoration cadres végétaux : 12 583,80 euros.
- Boîtes à livres : 1 290 euros.
- Casiers : 47 794 euros.
- Autres propositions : 18709,30 euros.

Le total des dépenses votées est de 195 236 euros + 41 675 euros.



La dotation globale de fonctionnement (DGF) départementale abondera ce qui excède les 187 153 euros alloués par la DG dans le cadre de l'accord, que les bons culturels soient validés ou non.

Par ailleurs, **nous veillerons à ce que les demandes faites par les collègues et qui ne rentrent pas dans le cadre de l'accord soient examinées favorablement et soient financées par la DGF ou le budget du CHSCT ou de l'action sociale**, selon leur nature.

Questions diverses

Nuisances olfactives à la trésorerie des hôpitaux de Toulouse : l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) a réagi à nos propos sur le sujet en déclaration liminaire. Il a soutenu notre démarche en précisant que le sujet était connu depuis toujours et que le CHU de Toulouse avait fait preuve d'une inertie incroyable depuis l'origine. Selon lui, la situation peut relever du droit d'alerte, voire de retrait. Il va donc

falloir que la direction saisisse très rapidement la direction des Hôpitaux de Toulouse afin que la cause de ces nuisances (l'intrusion de pigeons dans les combles du bâtiment qui décèdent et se décomposent) soit empêchée.

Création du Centre de gestion financière Justice : dans notre déclaration liminaire, nous avons regretté le fait que la DRFiP 31 avait, en réponse à une demande de notre part de communication de l'analyse des ergonomes, communiqué un simple plan d'une partie du service, sans aucune explication. La DRFiP s'est défendue en expliquant que c'est la seule pièce que les ergonomes lui ont fourni et que nous pourrions discuter avec eux à l'occasion de la réunion à laquelle les représentants au CHSCT sont conviés le 28 avril 2022. Conclusion : on pourra discuter des conditions d'installation concrète des collègues ... trois jours avant la création du service ! Dialogue social, quand tu nous tiens ...

Situation de la trésorerie de Villefranche-de-Lauragais : la CGT est revenue sur la situation des agents de ce poste comptable, dont la restructuration en SGC spécialisé est retardée (compromise ?) par l'absence de réponse de la commune aux sollicitations de la DRFiP. D'après l'administration, une procédure de destitution du maire de la commune serait en cours pour raisons de santé (à ce stade, le conditionnel est de rigueur). La CGT a sollicité un rendez-vous avec l'élu (mais nous n'avons pas de réponse à ce jour). Il n'en demeure pas moins que la situation de vie quotidienne des agents n'est pas admissible. La vétusté des locaux est patente, voire dangereuse. Il y a quelques mois, le rebord d'une fenêtre du premier étage s'est détaché du bâtiment et s'est écrasé devant l'entrée des personnels, heureusement, sans conséquences. Tout aussi grave, le protocole d'évacuation des locaux prévoit la fuite... par une fenêtre ... qui comporte une grille ... qui est fermée à clé ... et la clé est ... pas toujours où on la cherche ! Quand on l'a trouvée, on évacue au ras de la route, donc si on échappe au feu, attention de ne pas finir bêtement sous un camion.

Fort Boyard



Le représentant de la DRFiP a, dans un premier temps, nié les problèmes de sécurité du bâtiment. Nous lui avons répondu que nous allions faire le nécessaire pour que le risque encouru par les personnels trouve des réponses rapides, en utilisant les moyens juridiques à notre disposition. Quant à notre question sur le plan B concernant l'avenir de ce poste comptable, pas davantage de réponse que lors du CTL du 6 avril... Nous regrettons que l'ISST n'ait pas proposé une intervention sur le site.

Situation des agents victimes d'une suppression de poste : nous avons demandé à la direction de recenser les agents qui, dans le cadre des 96 suppressions de postes validées pour 2022, verraient leur poste supprimé et seraient dans l'obligation, en tant qu'agent le plus récent dans leur grade, de faire une demande de mutation. Une attention particulière des RH doit leur être accordée, en matière de droits et garanties.

Accueils de proximité : suite à nos multiples interventions récentes sur le sujet (Cf. nos déclarations liminaires en CHSCT et CTL), la direction s'est engagée à faire une tournée des accueils de proximité afin de recenser les besoins de tous ordres et, notamment, concernant la sécurité des collègues. Ce travail sera présenté lors du CHSCT du 13 mai 2022. Nous invitons les collègues qui interviennent dans ces accueils à nous informer de tout ce qui les préoccupe.

Sensibilisation à la lutte contre les discriminations : la CGT a relancé pour la énième fois sa demande d'action de la direction sur le sujet, sur le modèle de ce qu'elle a pu initier concernant les violences sexistes et sexuelle. La DRFiP n'a pas perdu de vue notre demande mais dit réfléchir aux modalités de son intervention. À suivre ...

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgffinancespubliques.fr/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr